

**TARIFS année scolaire 2022 - 2023**

SCOLARITÉ MENSUELLE PS MATERNELLE <small>choix : engagement pris pour toute l'année</small>	4 journées	4 matinées	4 matinées + 1 AM	4 matinées + 2 AM	4 matinées + 3 AM
	195 €	98 €	122 €	146 €	171 €
<small>dégressivité applicable</small>		<small>dégressivité non applicable</small>			

SCOLARITÉ MENSUELLE toutes classes sauf PS maternelle		Nombre d'enfants en MATERNELLE PS temps complet / MATERNELLES MS & GS / PRIMAIRE				
		1	2	3	4	5
			-5%	-10%	-15%	-20%
		195 €	390 € 371 €	585 € 527 €	780 € 663 €	975 € 780 €
Nombre d'enfants en SECONDAIRE	1	245 €	440 € 418 €	635 € 572 €	830 € 706 €	1 025 € 820 €
	2	-5%	490 € 466 €	685 € 617 €	880 € 748 €	1 075 € 860 €
	3	-10%	735 € 662 €	930 € 791 €	1 125 € 900 €	
	4	-15%	980 € 833 €	1 175 € 940 €		
	5	-20%	1 225 € 980 €			

COÛT ANNUEL :**1-Frais fixes en sus de la scolarité** à verser lors du dépôt du dossier d'inscription ou de réinscription

non récupérables en cas de changement de décision (sauf déménagement pour raison professionnelle uniquement)

Inscription : 90 € par enfant

Réinscription : 60 € par enfant

2-Scolarité de base

Maternelle/Primaire 1 950 € règlement mensuel de 195 € sur 10 mois, de septembre 2022 à juin 2023

Secondaire : 2 450 € règlement mensuel de 245 € sur 10 mois, de septembre 2022 à juin 2023

*En cas de départ en cours d'année scolaire, tout trimestre commencé est entièrement dû.***3-Forfait surveillance des repas**

Prix annuel par famille : 60 €

à régler en début d'année scolaire

4-Forfait aide au ménage

Prix annuel par famille : 72 €

à régler en début d'année scolaire (possibilité de paiement en 3 fois : 24 €/trimestre),
ou s'engager à venir 12 fois sur l'année scolaire pour le ménage des toilettes *
*L'engagement pris initialement ne sera pas modifiable.***5-Permanence surveillée de 16 h 45 à 17 h 15 : lundi, mardi, et jeudi**

Prix par jour et par famille : 2 € facturation trimestrielle sur relevé de présence

*Exemple : une famille inscrit 1 enfant en PS maternelle le matin seulement et réinscrit 2 enfants, 1 en primaire et 1 en secondaire.**Tous les enfants déjeunent sur place, ils partent à 17 h 05 du lundi au jeudi et à 16 h 30 le vendredi.*

Elle devra régler :

lors de la remise des dossiers	frais fixes :	(90 € x 1)+(60 € x 2) = 210 €
à la rentrée sept-2022 ou par trimestre	par famille :	surveillance repas 60 € et forfait ménage 72 € *
au mois d'oct-2022	par élève :	facturation livres école + frais éventuels de patinoire (CM1 à 3ème)
le 5 du mois (sept-22 à juin-23)	scolarités :	98 € + 195 € + 245 € = 538 € - (5% de 195 € + 245 €) = 516 €

Afin d'aider au financement de nos besoins, les familles qui le souhaitent peuvent verser un supplément sous forme de **DONS AUX ŒUVRES** ouvrant droit à **RÉDUCTION D'IMPÔT de 66 %** des sommes engagées

(avec un maximum de 20 % du revenu imposable) : **100 € versés ne coûtent réellement que 34 €.**

Pour toute question d'ordre comptable ou financier, vous pouvez contacter :

tresorierdonbosco@gmail.com